



Brigitte Delbeke-Le Bian

**Psychothérapie Gestalt – Sexothérapie –
Thérapie de couple**

Formation RENAIRE ©

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cette formation n'est pas prise en charge par les OPCA.

Tarif de la formation : 1500€ TTC.

À retourner, complété et accompagné de votre
acompte de 500€ à Brigitte Delbeke-Le Bian – Parc des
Asphodèles, Bat B, 15 Avenue MAURICE DERCHE, 06400
Cannes

MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom _____

Prénom _____

Société

Profession

Adresse

Code postal _____

Ville _____

E-mail

Modalités de paiement

- **A l'inscription** : Tout formulaire d'inscription doit être accompagné du règlement de l'acompte de 500 euros. Néanmoins, aucun chèque ne sera encaissé avant le début de la formation.
Lors du premier module : le solde de la formation, d'un montant de 1000€, est réglé de la façon suivante :
 - Règlement en une fois d'un montant de 1 000€ ou,
 - Possibilité de paiement étalé en faisant deux chèques de 500€ chacun, encaissés respectivement au second et 3eme module.

Procédure d'inscription

A la réception du bulletin d'inscription et du chèque d'acompte demandé, nous vous envoyons (par mail ou courrier) le contrat de formation comprenant les conditions de règlement et les conditions d'annulation.

Conditions d'inscription

L'inscription est validée à la réception par mail ou courrier du contrat de formation daté, paraphé et signé par le stagiaire.

Confirmation de l'inscription

L'inscription est confirmée et définitive lorsque les 14 jours de rétractation après la date de signature de la convention de formation sont écoulés (Article L-221-2 et suivants du code de la consommation).

Une confirmation de votre inscription, avec les informations complémentaires sur le lieu et le déroulement de la formation, vous sera envoyée par mail ou par courrier. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler Mme Brigitte Delbeke- Le Bian au 06 07 95 81 81 ou vous référer au site ressources-gestalt-institut.com qui contient toutes les informations mises à jour.

- Les informations personnelles communiquées dans ce formulaire sont confidentielles et ne font l'objet d'aucun traitement autres que la gestion des formations proposées et l'information sur les activités proposées par Brigitte Delbeke-Le Bian. À aucun moment les informations ne peuvent être utilisées en dehors de cette stricte application.

Annulation, abandon, report

Le cursus de formation forme un tout indivisible. Si vous vous inscrivez pour ce cursus, vous vous engagez à aller jusqu'au bout. Toute formation commencée est due en totalité sauf en cas d'abandon pour cause de force majeure dument reconnue.

Le nombre de participants par session étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception des bulletins.

Règle en cas de désistement ou d'annulation :

- Plus de 15 jours avant le début de la formation votre acompte vous sera rendu, sauf 50 euros qui seront retenus pour couvrir les frais administratifs.

- Moins de 15 jours avant le début la formation, et quelles que soient les raisons de ce désistement, l'acompte versé lors de l'inscription (d'un montant de 500€) restera acquis à Brigitte Delbeke-Le Bian.

Par ailleurs, si le nombre de participants au stage est insuffisant ou pour des raisons de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la formation ou de la reporter à une date ultérieure. Dans ce cas, les règlements seront retournés ou attribués à une formation ultérieure.

Je certifie avoir lu et accepté les conditions particulières ainsi que les conditions générales de vente mentionnées dans ce document.

Le (*mention manuscrite*): _____

Signature :

Lu et approuvé (*mention manuscrite*): _____

Tél Portable _____

Tél Professionnel _____

Inscription à la formation complète «Praticien RENAIRE» – 3 x 3 jours

Date de début de la formation : (*mention manuscrite*) _____

Date de fin de la formation : (*mention manuscrite*) _____

• Cout : 500 euros par module (total de la formation : 500 x 3 = 1 500 euros TTC).

Je verse un chèque d'acompte de 500 euros à l'ordre de Brigitte Delbeke-Le Bian, **le chèque n'étant encaissé qu'au début du premier module.** Et je verserai le solde, soit 1000 euros, selon les modalités convenues.

Modalités pratiques

- DURÉE : 3 cycles de 3 jours (soit 9 jours ou 63 heures)
- HORAIRES : 9h30-13h et 14h30-18h - LIEU : Avenue Maurice Derché 06400 Cannes

Conditions générales de vente

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de fournitures de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par Brigitte Delbeke-Le Bian. A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande implique l'acceptation pleine et entière de nos conditions générales de ventes et de services.

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de Brigitte Delbeke-Le Bian et de ses clients. Seules les conditions particulières énoncées, s'il y a lieu, dans les devis, bons de commandes ou propositions commerciales, les présentes conditions générales et les dispositions du Code du Commerce règlent les conditions de ventes des produits et services **de Brigitte Delbeke-Le Bian**.

Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents pouvant émaner du client.

Article 2 – Documents contractuels

Dès réception du bulletin d'inscription et du montant de l'acompte, ou du devis signé, **Brigitte Delbeke-Le Bian** adresse un contrat de formation, une convention de formation

professionnelle ou bon de commande valant convention, ainsi que le programme de la formation et le règlement intérieur. En cas d'accord, le client renvoie la convention ou le contrat de formation ainsi que le règlement intérieur daté, signé et paraphé.

Article 3 – Tarification et contenu de la prestation

Le prix de la prestation est ferme. Il est stipulé de la manière suivante :

Les conditions de l'offre concernent exclusivement la ou les formation(s) spécifiée(s) au bulletin d'inscription, devis et /ou au bon de commande. Seules les corrections demandées par le client et comprises dans le bulletin d'inscription, devis et /ou le bon de commande seront apportées. Toutes corrections ou prestations supplémentaires et non prévues feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

Article 4 – Modalité de paiement

Versement d'un acompte à l'inscription. Toutefois aucun chèque ne sera encaissé avant le début de la formation. Le solde est réglé selon les modalités convenues entre les parties.

Dans le cadre de relations avec d'autres organisations (B to B) : Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités de retard, calculées suivant les règles légales en vigueur (c.com. Art L441- 6 al 3 modifié)

Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de

paiement (code du commerce art L442-6). Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En cas d'accord de paiement échelonné entre les parties, le non-paiement d'une seule échéance entraînera de plein droit et à la seule initiative de Brigitte Delbeke-Le Bian, la déchéance du terme après mise en demeure envoyée par LRAR.

Article 5 – Nature des obligations

5.1 Obligations du prestataire

5.1.1 **Brigitte Delbeke-Le Bian** s'engage à donner ses meilleurs soins conformément aux règles de l'art. La présente obligation est une obligation de moyens.

5.1.2 Le prestataire signalera au client tous les éléments lui apparaissant de nature à compromettre la bonne exécution de la prestation.

5.2 Obligations du client

5.2.1 Le client s'engage à collaborer avec **Brigitte Delbeke-Le Bian** en mettant à disposition, toutes les informations utiles à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais d'exécution.

Article 6 – Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, **Brigitte Delbeke-Le Bian** se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le client comme référence dans le cadre de ses démarches de

prospection commerciales, de communication externe et de publicité.

Article 7 – Force majeure

Brigitte Delbeke-Le Bian ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure, comme en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accidents, émeute, attentat, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

Article 8 – Annulation ou réalisation partielle

8.1 Annulation

Toute résiliation ou modification doit être faite au plus tard dans les 10 jours qui suivent la signature de la convention de formation ou pour les particuliers, dans les 14 jours qui suivent la signature du contrat de formation. En cas d'annulation ou de renoncement par le client, hors de ce délai, le client versera une indemnité correspondant à 30% du prix de la formation.

8.2 Réalisation partielle

En cas d'inexécution de tout ou partie de ses prestations pour des raisons qui lui sont imputables, **Brigitte Delbeke-Le Bian** ne pourra être tenu responsable que des dommages directs et

ceci, dans la limite de 30 % du montant du prix de la prestation concernée.

En cas de réalisation partielle pour des raisons imputables au client autres que les cas de force majeure, **Brigitte Delbeke-Le Bian facturera au client le montant correspondant à la durée totale de la formation.**

Article 9 – Limitation de responsabilité

La responsabilité du prestataire ne saurait être recherchée pour des dommages résultant d'erreurs provenant de documents ou d'informations fournies par le client.

Dans le cas où la responsabilité de **Brigitte Delbeke-Le Bian** serait engagée à l'occasion de la réalisation de la prestation, le client ne pourra réclamer les dommages et intérêts que dans la limite du prix de vente de la prestation, et ce quelle que soit la nature du préjudice. La responsabilité globale de **Brigitte Delbeke-Le Bian** au titre des présentes est limitée aux seuls dommages matériels directs causés au client résultant de fautes dument prouvées qui lui seraient imputables.

Les stagiaires s'organisent pour se rendre sur le lieu de formation par leurs propres moyens. **Brigitte Delbeke-Le Bian** décline toute responsabilité dans leur déplacement.

Par ailleurs, Brigitte Delbeke-Le Bian décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 10 – Confidentialité

Tant pendant le présent contrat qu'après son expiration pour quelque cause que ce soit, les parties garderont strictement confidentielles et s'interdiront d'utiliser les informations confidentielles de toutes natures qu'elles auront été amenées à connaître sur leurs activités et leurs entreprises respectives. Cette obligation perdure tant que les informations confidentielles ne sont pas tombées dans le domaine public.

Les parties s'engagent à utiliser les informations confidentielles qu'aux seules fins d'exécution du contrat.

Article 11 – Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable le litige sera porté devant le tribunal compétent.

Article 11 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, **Brigitte Delbeke-Le Bian** a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale en écrivant à
CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 23, rue Territoire -
42100 SAINT ETIENNE